

Compte rendu de la réunion de coordination du programme conjoint des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la prévention des conflits et la sécurité humaine en République du Congo

Date : 27 février 2012

Lieu : salle de réunion du bureau du PNUD

Ordre du jour :

1. Restitution de la concertation avec les différentes agences ;
2. Validation du Plan de travail annuel ;
3. Divers

I. Contexte :

Après les rencontres de travail des consultants avec les points focaux dans les différentes agences, une réunion a été tenue au bureau du PNUD. Elle a eu pour objectif le partage des différents amendements apportés au plan de travail concernant notamment les indicateurs.

II. Restitution de la concertation avec les différentes agences

Le consultant national a rappelé que :

- chaque point focal du projet devrait s'approprier la dynamique du projet, afin de faciliter sa mise en œuvre.
- Seuls les indicateurs ont été révisés, car les objectifs et les activités ne peuvent être changés.
- Quelques questions ont été posées lors de leurs visites dans les agences telles que l'identification conjointe des bénéficiaires et les activités à mener par certaines agences qui peuvent être exécutées par d'autres.

Afin d'apporter la lumière aux différentes questions, le Conseiller Technique Principal de l'URDC/ PNUD a indiqué que :

- notre projet est véritablement conjoint et le recours aux expertises des différentes agences est possible particulièrement pour la sensibilisation.
- l'équipe du programme conjoint doit être une « coordination orientée » aussi il serait convenable qu'un consultant vienne du siège de Human Security Trust Fund pour une formation de l'équipe du projet conjoint en sécurité humaine.
- le suivi et l'évaluation sont deux outils importants, et que l'évaluation peut être faite par des auditeurs externes. Après dix-huit (18) mois et à la fin du projet le donneur exige une évaluation. Les normes du PNUD exigent l'évaluation du projet après cinq (5) ans.
- Tous les points focaux font partie de la coordination du projet, ainsi chacun doit être capable de défendre le projet et connaître la mission assignée à chaque agence.

Concernant le budget, chaque agence est libre de le remanier selon l'ampleur des activités.

Les fonds n'étant disponibles pour certaines agences qu'à la fin du mois de février, la mise en œuvre des activités ne sera effective qu'en avril.

III. Validation du Plan de travail de l'année 2012

Le plan de travail a été validé après la révision portant sur :

- Le désagrégement des cibles par sexe.
- L'activité 2.1.1.6 ramenée à l'activité 2.1.13.
- L'intégration du budget au niveau des activités 2.4.1.1. et 2.4.1.2.
- Reformulation des indicateurs de l'activité 3.2.1.1 relative au draft de stratégie nationale produit et diffusé.
- L'activité 3.2.3.2 à réaliser avant l'activité 3.2.3.1.

Cependant les points focaux remplaceront les points d'interrogation au niveau des indicateurs par des chiffres qui conviennent.

IV. Divers

Une évaluation des connaissances sur le projet a été faite à travers un jeu de questions-réponses.